



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 1129

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2015, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Le plafond d'emplois, dans le domaine de compétence du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche, n'est pas distinct de celui du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1129

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4407

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9307